

RAPPEL



TRAITER POUR PROTÉGER LES FRÊNES



Pour aussi peu que 3,35 \$/cm de diamètre



BEACONSFIELD

11 000 FRÊNES MENACÉS

L'agrile du frêne est un insecte d'Asie qui a dévasté une grande partie des frênes en Amérique du Nord en moins de 15 ans. Il est maintenant présent à Beaconsfield. Pour préserver les frênes, il faut les traiter aux deux ans avec du TreeAzin qui doit être appliqué par du personnel certifié.

Traitement préventif à prix préférentiel

Avantages du traitement :

- Plus économique que l'abattage
- Écoresponsable

Services et démarches

Effectuez votre demande de traitement préventif avant le lundi 5 août

Les traitements doivent être appliqués avant le 31 août

- **En ligne en cliquant sur le lien Agrile du frêne**
- **Par courriel à agrile-eab@beaconsfield.ca**
- **Par téléphone au 514 428-4430**

Paiement direct à domicile

Pas d'argent comptant

- Visa
- MasterCard
- Interac
- Chèque

N'attendez pas qu'il soit trop tard.

C'est moins cher de traiter MAINTENANT que de couper plus tard!



PROFITEZ DU PRIX OBTENU PAR LA VILLE

Exemple aux deux ans

Arbre 42 cm x 3,35 \$..... 140,70 \$

Le coût moyen pour l'abattage d'un arbre, incluant l'essouchage et le remplacement : 1 600 \$

Le traitement n'est pas garanti.

Règles d'abattage du frêne

- Émission du permis sur place, gratuit
- Nombre autorisé : 4 par année ou 1/4 des frênes si plus de 10
- Écorçage de deux sections de branches par l'inspecteur suite à l'abattage

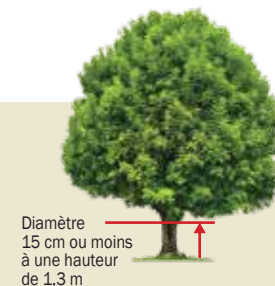
Calendrier

Du 31 mai au 1 septembre

- Aucun émondage et aucun abattage pour empêcher la propagation de l'infestation

EXCEPTION

Frêne d'un diamètre de 15 cm et moins à 1,3 m du sol, abattage permis sans demande d'autorisation



Diamètre 15 cm ou moins à une hauteur de 1,3 m

75 ZONES DÉTECTÉES SUR NOTRE TERRITOIRE

Zone de quarantaine

Tout frêne localisé dans un rayon de 100 m d'un frêne infesté est placé en quarantaine et doit être traité ou abattu.

Permis sans frais

Délai : 60 jours

Délai prolongé si hors de la période permise